



**REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE**  
**Union - Discipline - Travail**

-----  
**Ministère de l'Economie Numérique et de la poste**  
-----

**Projet de Solutions Numériques pour le Désenclavement des Zones Rurales  
et l'e-Agriculture**

-----  
**Financement Groupe Banque Mondiale : Crédit IDA N° 6244-CI**

**TERMES DE REFERENCE :**  
**RECRUTEMENT D'UN(E) SPECIALISTE EN PASSATION DES**  
**MARCHES**

**DECEMBRE 2020**

## **I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Le Gouvernement ivoirien, depuis la fin de la crise post-électorale en 2011, a pris le pari de faire de la Côte d'Ivoire, un pays émergent d'ici à l'horizon 2020. C'est pourquoi, les politiques mises en place en faveur de la relance économique sont axées sur la modernisation de tous les secteurs d'activités. L'une des ambitions du Gouvernement est de rendre efficiente la mise en œuvre de la réforme du secteur agricole par le moyen des Technologies de l'Information et de la Communication.

A cet effet, la Côte d'Ivoire a obtenu un prêt de l'IDA pour le financement du Projet de Solutions Numériques pour le Désenclavement des zones rurales et l'e-agriculture (PSNDEA).

L'enjeu est de faire en sorte que l'agriculture ivoirienne soit :

- performante et compétitive en coût de production et en qualité pour répondre aux exigences du marché national, sous régional et international ;
- rentable pour les producteurs et capable de leur procurer des revenus substantiels et durables ;
- mécanisée avec une bonne maîtrise de l'eau ;
- organisée en filières maîtrisant l'ensemble de la chaîne des valeurs.

La zone d'intervention du Projet couvre les régions du Boukani (Bouna), du Poro (Korhogo), du Tchologo (Ferkessedougou), de la Bagoué (Boundiali), du Kabadougou (Odienné), du Folon (Minignan), du Haut Sassandra (Daloa), de la Marahoué (Bouaflé), du Gôh (Gagnoa) et du Lôh-Djiboua (Divo).

Les spéculations ciblées sont notamment le Riz, le Maïs, le Manioc, l'Igname, la Banane plantain, les cultures maraîchères, le karité, le Poulet traditionnel et la pintade.

Dans la mise en œuvre de ces chantiers, la République de Côte d'Ivoire en accord avec la Banque Mondiale se propose d'utiliser une partie des ressources du projet pour le recrutement du personnel d'appui audit Projet.

## **II. MANDAT ET RESPONSABILITES DU RESPONSABLE DE PASSATION DES MARCHES**

Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet, le Spécialiste en passation des marchés est chargé de :

- Participer à l'élaboration de la stratégie de passation des marchés (PPSD) du projet ;
- Assurer la planification des activités de passation des marchés ;
- Conduire les processus d'acquisitions des biens, travaux et services conformément aux procédures de passation des marchés des bailleurs de fonds et aux procédures nationales de passation des marchés ;
- Mettre en place des outils de gestion et de suivi des marchés ;
- Mettre en place un système de classement et d'archivage des dossiers de passation des marchés conformément aux exigences des bailleurs de fonds et des procédures nationales en la matière ;
- Apporter des conseils avisés au Coordonnateur et aux structures impliquées dans l'exécution du projet sur toutes les questions relatives à la passation et l'exécution des marchés.

De manière spécifique, les Spécialistes en passation des marchés mettront en œuvre les activités suivantes :

### **● En ce qui concerne la planification/programmation des activités**

- Elaborer et mettre à jour les Plans de Passation des Marchés du projet ;
- Renseigner les systèmes automatisés de gestion mis en place par les bailleurs de fonds ( dont le Systematic Tracking of Exchanges in Procurement (STEP) mis en place par la Banque mondiale);
- Elaborer périodiquement un tableau de suivi de l'exécution du Plan de Passation des Marchés (identification des marchés non déclenchés, des marchés déclenchés, des marchés signés, des

marchés exécutés, des marchés annulés, écarts entre les activités planifiées et les activités réalisées, etc.) ;

- Elaborer et mettre à jour une Base de Données des Fournisseurs ;
- Elaborer et mettre à jour un référentiel de prix unitaires.

● **En ce qui concerne la conduite des processus d'acquisition**

- Etablir les Dossiers d'Appel d'Offres, les Demandes de Propositions et les Demandes de Cotations et veiller à ce que ces dossiers reçoivent les approbations nécessaires (approbation de la Direction des Marchés Publics et avis de non-objection du bailleur) ;
- Assurer la publication dans les supports requis, des avis d'appel à la concurrence (avis d'appel d'offres, avis à manifestations d'intérêts, avis d'appel à candidatures) et des avis de publication de résultats ;
- Veiller à ce que les soumissionnaires non retenus lors des processus de passation des marchés reçoivent les notifications de résultats ;
- Etablir les procès-verbaux d'ouverture des plis, des rapports d'évaluation des offres ainsi que des procès-verbaux d'attribution des marchés et veiller à ce que ceux-ci reçoivent les approbations nécessaires ;
- Etablir les projets de contrats, et veiller à ce qu'ils reçoivent les approbations nécessaires, et qu'ils soient signés par les parties contractantes et approuvés par l'autorité compétente ;
- Assurer le traitement des plaintes et réclamations liées à la passation des marchés conformément aux procédures des bailleurs ;
- Veiller à la transmission des contrats approuvés aux titulaires des marchés, et si requis aux bailleurs et à la Direction des Marchés Publics;
- Elaborer et transmettre au Coordonnateur du projet, les demandes d'avis de non-objection relatives aux dossiers de passation des marchés et en assurer le suivi.

● **En ce qui concerne l'exécution et le suivi des contrats**

- Etablir un état mensuel, trimestriel et annuel des contrats signés ainsi que leur situation d'exécution.
- Assurer convenablement la gestion des contrats.

● **En ce qui concerne l'archivage des dossiers de passation des marchés**

- Réaliser un bon classement et un archivage approprié des dossiers de passation des marchés en vue de permettre les revues a posteriori des bailleurs, de l'Inspection générale des finances et les audits externes.

● **En ce qui concerne le respect des procédures de passation des marchés et des accords avec les bailleurs de fonds**

- Se conformer aux procédures prévues dans les accords avec les bailleurs à tous les stades des acquisitions de biens et de services ainsi qu'aux procédures nationales de passation des marchés.

● **En ce qui concerne l'élaboration des rapports d'activités et des outils de gestion de la passation des marchés**

- Procéder à l'élaboration des rapports périodiques d'activités de la passation des marchés y compris le volet Passation des Marchés du Rapport de Suivi Financier (RSF) ;
- Développer des mécanismes et des outils de suivi de l'exécution des marchés ainsi que des statistiques de gestion qui permettront aux bailleurs d'apprécier le niveau de performance de l'équipe chargée de la passation des marchés.

### **III. PROFIL RECHERCHE**

Les candidats doivent posséder les qualifications, expériences et aptitudes suivantes :

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau minimum **BAC+ 4**;
- Avoir une expérience professionnelle minimum de cinq (5) ans dans le domaine des acquisitions dans des projets de développement financés par la Banque mondiale;
- Avoir une bonne connaissance et pratique des règles et procédures de passation des marchés des bailleurs de fonds, dont la Banque Mondiale, notamment le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement de la Banque Mondiale, édition juillet 2016 ;
- Avoir une bonne connaissance des procédures nationales de passation des marchés, notamment les dispositions du Code des Marchés Publics et ses textes modificatifs et d'application ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique, des logiciels bureautiques courants (World, Excel, PowerPoint) et de l'internet ;
- Avoir une bonne maîtrise de la langue française (écrit et parlé) ;
- Avoir de bonnes capacités rédactionnelles ;
- Avoir une bonne capacité d'analyse et de résolution des problèmes liés à la passation des marchés ;
- Avoir une bonne aptitude à travailler en équipe ;
- Etre organisé, rigoureux et capable de produire des résultats de qualité dans les délais impartis.

### **IV. DUREE DU CONTRAT**

Le Spécialiste en passation des marchés sera recruté pour une durée d'un (1) an à compter de la signature du contrat de travail. Au terme de cette période et après évaluation satisfaisante des performances, les contrats seront renouvelés sur la durée de mise en œuvre du projet.

### **V. CRITERES DE PERFORMANCE**

L'efficacité et les performances des Spécialistes en passation des marchés seront mesurées, entre autres, suivant les critères suivants :

- La maîtrise et le respect des procédures de passation des marchés ;
- Le taux d'exécution du Plan de passation (nombre de marchés signés par rapport au nombre de marchés prévus sur la période) ;
- Le respect des délais d'exécution du plan de passation pour les marchés qui relèvent de sa responsabilité ;
- La qualité des dossiers d'appel d'offres, des demandes de cotations, des demandes de propositions et des contrats élaborés ;
- La qualité de l'archivage des dossiers de passation des marchés ;
- La soumission régulière des rapports périodiques sur la situation des marchés.

## **VI. PROCEDURE DE SELECTION**

La procédure de sélection sera conduite conformément au Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement de la Banque Mondiale, édition juillet 2016.

Le recrutement sera effectué par appel à candidatures et comportera deux (2) phases :

- Une phase de présélection des candidats par l'établissement d'une liste restreinte des candidats les plus qualifiés pour le poste au regard de l'analyse de leurs CV ;
- Une phase d'interview des candidats présélectionnés sur la liste restreinte.

Le candidat retenu à l'issue de la phase d'interview sera invité à une séance de négociation de son contrat de travail.

**Les dossiers de candidature devront comprendre les documents suivants :**

- Une lettre de motivation adressée au Coordonnateur du PSNDEA ;
- Un curriculum Vitae détaillé incluant trois (3) références professionnelles ;
- Une copie légalisée du ou des diplômes
- Une copie des attestations de travail figurant dans le CV.

Les candidatures seront élaborées en langue française et devront être déposées en cinq (05) exemplaires (1 original et 4 copies) sous plis fermés avec la mention « Projet de Solutions Numériques pour le Désenclavement des Zones Rurales et l'e-Agriculture », « **Recrutement d'un Spécialiste en Passation des marchés** » ou par voie électronique (e-mail: [edwige.solou@psndea.ci](mailto:edwige.solou@psndea.ci) avec en copie cc: [yao.adjoumani@psndea.ci](mailto:yao.adjoumani@psndea.ci)), au plus tard le **Mardi 9 février 2021 à 10h00 GMT** précises et à l'adresse suivante :

Secrétariat du Projet de Solutions Numériques pour le Désenclavement des Zones Rurales et l'e-Agriculture sis au II Plateaux, Angré 7ème Tranche, à l'opposé de CI-TELECOM, 2ème rue dans le prolongement de la voie (Cité Zinsou),  
En face de l'hôtel Eburnéa,  
Tél : 66 44 41 11.

**NB :** Les candidats ayant le statut de fonctionnaire devront satisfaire aux exigences de la clause 3.23 des Directives susvisées.